

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, etc.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	50,000	»
— — pour 1898		75,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	25,000	»

La somme de 50,000 francs est suffisante pour faire face aux dépenses qu'occasionneront les élections communales.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 73 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	4,000	»
— — pour 1898		»	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	4,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport triennal précédent.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 92 (ancien). — *Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	»	»
— — pour 1898		1,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

La publication de cet *Annuaire* est quinquennale.

Le crédit de 1,000 francs inscrit à l'article 92 du projet de Budget amendé de 1898 peut donc disparaître.

ART. 93 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	»	»
— — pour 1898		7,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	7,000	»

Ce crédit n'a pas de raison d'être en 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE XIII.****ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

ART. 117 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du dix-huitième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	»
— — pour 1898		9,000 »
		<hr/>
	DIMINUTION.	fr. 9,000 »

Ce crédit n'a pas de raison d'être en 1899.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XV.****SERVICES DIVERS.**

ART. 121 (121 ancien). — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Ce crédit doit permettre d'accorder l'intervention habituelle du Trésor public dans les dépenses à résulter de travaux projetés par les communes.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-six millions quatre cent cinquante mille cent quatre-vingt-six francs fr. 26,450,186 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept cent mille francs 700,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-sept millions cent cinquante mille cent quatre-vingt-six francs fr. 27,150,186 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

F. SCHOLLAERT.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(200)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	488,200	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000	594,900
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	20,000	
6	Frais de route et de séjour; missions.	2,700	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	61,650	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899.	215,000	
9	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899	500	442,621
10	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000	
11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	43,500	
12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	3,771	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse	98,400 •	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
14	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire	4,500 •	
15	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Traductions	4,900 •	
16	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,000 •	92,800 •
17	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque	4,800 •	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
18	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 •	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 118,500 » — de Brabant 100,870 » — de la Flandre occidentale 133,595 » — de la Flandre orientale 134,720 » — de Hainaut 133,040 » — de Liège 132,860 » — de Limbourg 92,580 » — de Luxembourg 85,230 » — de Namur 99,700 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 20,545 »	1,113,600 •	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues: Province d'Anvers. 27,000 » — de Brabant. 27,000 » — de la Flandre occidentale 27,000 » — de la Flandre orientale 27,000 » — de Hainaut 31,000 » — de Liège 51,500 » — de Limbourg 20,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »	255,900 »	2,372,440 »
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours: Traitements des commissaires 211,500 » Frais de bureau 45,400 » Traitements des employés 228,180 »	485,080 »	
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	54,000 »	
23	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	54,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
24	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1899. — Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	20,000 »	
25	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
26	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Frais de correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	20,000 »	158,000
27	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 145 du Code électoral. (Crédit non limitatif.)	50,000 »	
28	Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État	50,000 »	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
39	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 °	140,000 °
30	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 °	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	170,000 °	424,100
32	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	10,000 °	
33	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacances des médecins. Frais de correspondance	40,000 °	
34	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000 °	
35	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures.	51,000 °	
36	Tir national: personnel permanent.	21,760 °	
37	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,340 °	
38	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 °	
39	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	50,000 °	
40	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 °	
41	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif).	25,000 °	
42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	20,000 °	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
43	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 °	} 20,000 °
44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 °	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles.	241,700 °	241,700 °
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale</i> (de 1850 à 1880); part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys Soustractions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses.	195,100 °	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
47	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours. Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> .	105,900	
48	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	50,000	
49	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	72,900	950,150
50	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	55,000	
51	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général.	86,900	
52	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (y compris 6,250 francs en charge temporaire).	106,250	
53	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections.	96,500	
54	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> .	52,250	
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel.	65,600	
56	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200	
57	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	68,050	
58	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales.	14,700	
59	Échanges littéraires internationaux.	10,000	
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.	1,000	
61	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000	
62	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité.	1,495,045	
65	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Intermittence temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	400,260	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
64	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 •	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 •	
66	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation	5,000 •	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universi- taires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, lit. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 •	2,126,803 •
68	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 •	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	4,000 •	
70	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.	1,000 •	
71	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 •	
72	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 •	
75	Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseigne- ment supérieur	4,000 •	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 •	
75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 •	
76	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	29,500 •	
77	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémuné- rations ; frais de bureau	15,800 •	
78	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 •	
79	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire.)	3,000 •	
80	Inspection des cours de dessin : traitements	8,000 •	
81	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour	4,000 •	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
82	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand, pour filles à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,400	"
83	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000	"
84	Jurys d'examen de l'enseignement moyen frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	37,000	"
85	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, matériel	2,500	"
86	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	6,000	"
87	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes: frais divers.	1,400	"
88	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850), aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,658,764	"
89	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000	"
90	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	54,500	"
91	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons: subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	155,411	"
92	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles: subsides	32,000	"
93	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne: frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	20,700	"
94	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000	"
95	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements	127,197	"
96	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions, achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200	"
			4,267,172

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
97	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire.	2,000	
98	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800	
99	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	450,500	
100	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux ; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux ; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	202,300	
101	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	98,000	
102	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	836,650	14,689,500
103	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'art. 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	
104	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	
105	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	70,950	
106	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	300,000	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
107	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	131,800	.
108	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	.
109	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,200,000	.
110	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	.
111	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidées pour garçons.	20,000	.
112	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	500,000	.
113	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés.	125,000	.
114	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1898 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs — Subsides spéciaux aux communes qui ont pu bénéficier à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	298,000	.
115	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	.
116	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 116 à l'article 109 et vice versa)	1,500,000	.
117	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	6,700	.
118	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	6,800	.
119	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000	.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	CHAPITRE XIV. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
120	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 •	11,000 •
	TOTAL fr.	26,450,180 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XV. SERVICES DIVERS.		
121	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	700,000 •	700,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE . . . fr.	27,150,180 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*
F. SCHOLLAERT.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(212)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1899.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	(*) Ce tableau, ainsi que les autres tableaux de même nature insérés aux développe- ments du présent Budget, ont été maintenus tels qu'ils figurent au projet de Budget amendé de l'exercice 1898.
486,200	513,580	»	27,380	486,200	485,713 85	
61,000	59,400	1,600	»	61,000	60,999 72	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,997 07	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,494 50	
2,700	2,700	»	»	2,700	2,609 50	
594,900	620,680	1,600	27,580	594,900	587,814 22	
DIMINUTION . . . fr.		25,780				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMBRE des articles	LITTÈRE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 61,000
	b.	Intervention de l'Etat dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899 154,000
9	•	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899
10	•	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues
11	•	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
12	•	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
13	•	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
14	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 3,000
	b.	Indemnité du membre secrétaire 1,500
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
61,650	61,650	>	>	61,650	61,627 15	
215,000	215,000	>	>	221,000	204,430 53	
500	500	>	>	500	500 >	
20,000	20,000	>	>	20,000	>	
43,500	43,500	>	>	43,500	42,668 10	
3,771	3,771	>	>	3,771	3,771 >	
98,400	98,400	>	>	98,400	82,997 75	
442,621	442,621	>	>	448,621	395,794 33	
4,500	4,500	>	>	4,500	3,576 >	
4,500	4,500	>	>	4,500	3,576 >	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des arti	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
15	a.	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux 1,650																
	b.	Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état-civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. — Traductions 3,250																
16	•	Commission centrale de statistique : frais de bureau. — Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. — Achat, réception et envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale																
17	•	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																		
18	•	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers 118,500																
	b.	— de Brabant 160,870																
	c.	— de la Flandre occidentale 135,595																
	d.	— de la Flandre orientale 154,720																
	e.	— de Hainaut 133,040																
19	f.	— de Liège 132,860																
	g.	— de Limbourg 92,580																
	h.	— de Luxembourg 85,230																
	i.	— de Namur 99,700																
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 20,543																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																	
Expéditionnaires	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	4,500	»	»	4,500	5,576 »	
4,900	400	4,500	»	4,900	4,500 »	
8,600	8,600	»	»	8,600	8 926 09	
4,800	4,800	»	»	4,800	3,675 81	
22,800	18,500	4,500	»	22,800	22,675 90	
AUGMENTATION . . fr.		4,500				
449,800	449,800	»	»	449,800	446,466 48	
1,115,660	1,115,660	»	»	1,115,660	1,088,072 93	
1,565,460	1,565,460	»	»	1,565,460	1,554,539 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:	
20	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	34,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:	
21	a.	Traitements des commissaires	211,300 »
	b.	Frais de bureau	43,400 »
	c.	Traitements des employés	228,180 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume — Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
23	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	
TOTAL DU CHAPITRE IV			fr.
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
24	»	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1899. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
25	»	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
26	»	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. — Frais de correspondances télégraphiques. — Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales	
27	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif)	10,000 »
	b.	Jelons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	20,000 »
28	»	Frais à rembourser au département des chemins de fer, postes et télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État.	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,565,460	1,565,460	»	»	1,565,460	1,554,559 41	
255,900	255,900	»	»	255,900	255,612 60	
483,080	483,080	»	»	468,900	443,801 48	
54,000	54,000	»	»	50,000	51,545 28	
54,000	54,000	»	»	34,000	50,921 23	
2,572,440	2,572,440	»	»	2,554,260	2,298,588 11	
20,000	20,000	»	»	20,000	11,378 54	
18,000	18,000	»	»	18,000	a) 20,188 .	a) Art. 22 ^a du Budget de 1896.
					b) 3,002 20	b) " 22 ^b " "
20,000	15,000	5,000	»	20,000	11,578 54	NOTE. — Les articles 24 à 28 reproduisent, en les complétant et les remaniant, les libelles des articles 21, 22 et 25 du Budget de l'exercice 1896. Par suite des interversions et des changements apportés dans la répartition de ces libelles entre les divers articles du projet de Budget de 1899, la comparaison des crédits proposés avec les dépenses de 1896 ne saurait être qu'approximative.
30,000	165,000	»	135,000	40,000	140,694 45	
50,000	75,000	»	25,000	4,000	70,719 30	
158,000	291,000	5,000	138,000	99,000	257,360 71	
DIMINUTION . . fr.		155,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
29	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions
30	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.		
31	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour (1).
32	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service
33	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. — Vacations des médecins. — Frais de correspondance
34	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour (1).
35	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Masses d'habillement. — Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.
36	»	Tir national : personnel permanent (1)
37	»	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses
38	a.	Grand concours annuel de tir : frais d'organisation. fr. 5,000 »
	b.	Grand concours annuel de tir : achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie fr. 25,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
120,000	120,000	»	»	120,000	120,018 03	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,043 48	
140,000	140,000	»	»	140,000	137,061 51	
170,000 »	170,000 »	»	»	21,800 »	20,417 86	(*) Le tableau du personnel sera intercalé aux développements du projet de Budget amendé pour l'exercice 1899.
10,000 »	10,000 »	»	»	500 »	496 80	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
9,000 »	9,000 »	»	»	7,500 »	7,296 30	
31,000 »	31,000 »	»	»	a) 15,000 »	8,901 91	a) Y compris 4,500 francs en charge temporaire.
21,760 »	21,760 »	»	»	21,760 »	21,759 42	
7,540 »	7,340 »	»	»	29,340 »	29,293 60	
30,000 »	30,000 »					
319,100 »	319,100 »	»	»	95,900 »	88,163 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
39	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.
40	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfè- vrie, trophées-prix de tir
41	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre, en dehors de la commune. (<i>Credit non limitatif</i>)
42	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires; subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
43	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
44	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. fr. 5,600
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins 54,400
		60,000
	b.	Subside à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné fr. 300
45	c	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830, nécessaireux 93,600
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. 52,800
		146,400
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix com- mémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. 35,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
519,100	519,100	»	»	95,900	88,165 79	
50,000	50,000	»	»	43,000	42,891 »	
10,000	10,000					
25,000	25,000	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
424,100	424,100	»	»	158,900	151,056 79	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,966 56	
3,000	2,600	400	»	3,000	2,875 »	
20,000	19,600	400	»	20,000	19,841 56	
AUGMENTATION. . fr.		400				
244,700	241,400	300	»	280,900	276,949 97	
241,700	241,400	300	»	280,900	276,949 97	
AUGMENTATION. . fr.		300				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE X.																				
SCIENCES ET LETTRES.																				
46	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1850 à 1880)</i> ; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples																		
		30,000 »																		
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés																		
		4,500 »																		
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.																		
		52,000 »																		
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1831, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1893; frais des jurys																		
		13,000 »																		
	e.	Souscription, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires																		
		20,000 »																		
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887																		
	2,400 »																			
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)																		
		44,000 »																		
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i>																		
		18,000 »																		
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>																		
		12,200 »																		
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration																		
		15,000 »																		
	k.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses																		
		2,000 »																		
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel																		
		22,630 »																		
		<table border="1" data-bbox="997 1377 1225 1682"> <thead> <tr> <th data-bbox="997 1377 1086 1444">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1086 1377 1225 1444">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(b) Secrétaire perpétuel</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Attaché au secrétariat</td> <td style="text-align: right;">5,800</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Feuilles</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires</td> <td style="text-align: right;">950</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">22,630</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	(b) Secrétaire perpétuel	8,000	Chef de bureau	4,000	Attaché au secrétariat	5,800	Huissier	2,000	Concierge	1,500	Feuilles	2,600	Indemnités pour travaux extraordinaires	950		22,630
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																			
(b) Secrétaire perpétuel	8,000																			
Chef de bureau	4,000																			
Attaché au secrétariat	5,800																			
Huissier	2,000																			
Concierge	1,500																			
Feuilles	2,600																			
Indemnités pour travaux extraordinaires	950																			
	22,630																			
47	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn																		
		21,000 »																		
	c.	Frais d'impression; prix des concours																		
		30,275 »																		
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers																		
		3,997 »																		
e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique																			
		20,000 »																		
f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>																			
		8,000 »																		
A REPORTER. . . . fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,100	195,100	,	,	195,100	195,086 17	a) Concours décennaux de sciences botaniques, de physique et de chimie expérimentales.
105,900	105,900	,	,	105,900	115,795 46	b) Les états du personnel des établissements scientifiques, ressortissant au service des sciences et des lettres sont donnés à la date du 15 septembre 1897.
501,000	501,000	,	,	301,000	308,881 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																																												
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; traitement et salaire du personnel	5,600 »																																												
48		<table border="1" data-bbox="992 645 1225 884"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5,600</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	5,000	1	600		5,600																																					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																														
1	5,000																																														
1	600																																														
	5,600																																														
	b.	Jetons de présence	7,000 »																																												
	c.	Frais d'impression; prix des concours	11,670 »																																												
	d.	Chauffage; éclairage; frais d'entretien des locaux; frais divers	750 »																																												
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »																																												
49	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service																																													
		<table border="1" data-bbox="1157 1265 1385 1848"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>(a)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>(a)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>15,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>64,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		(a)		(a)		6,600	1	6,000	1	5,500	1	5,500	3	15,000	1	3,500	1	3,000	1	2,500	1	2,400	1	2,400	5	6,500	2	3,000	1	2,400	1	1,400	1	1,600	1	500	1	1,200	1	800	22	64,100	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																														
	(a)																																														
	(a)																																														
	6,600																																														
1	6,000																																														
1	5,500																																														
1	5,500																																														
3	15,000																																														
1	3,500																																														
1	3,000																																														
1	2,500																																														
1	2,400																																														
1	2,400																																														
5	6,500																																														
2	3,000																																														
1	2,400																																														
1	1,400																																														
1	1,600																																														
1	500																																														
1	1,200																																														
1	800																																														
22	64,100																																														
50	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions																																													
			A REPORTER . . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
304,000	304,000	»	»	304,000	308,884 65	
30,000	30,000	»	»	30,000	29,990 41	
72,900	72,900	»	»	72,900	65,166 64	
35,000	55,000	»	»	35,000	34,455 15	
438,900	438,900	»	»	438,900	438,493 85	

(a) Le minimum du traitement du directeur de l'Observatoire royal est fixé à 7,500 francs; le maximum, à 8,500 francs.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
438,900	438,900	»	»	438,900	438,495 85	
96,900	96,900	»	»	96,900	96,899 97	
a) 106,250	106,250	»	»	106,250	106,222 55	a) y compris 6,250 francs en charge tempo- raire (4 ^e annuité).
96,500	96,500	»	»	96,500	95,500 »	
52,250	52,250	»	»	52,250	52,250 »	
790,600	790,600	»	»	790,600	789,166 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.	
55		Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel.			
				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
				(a)	(a)
		Archiviste général (à nommer) :			
		Archiviste adjoint fr.	6,000	1	6,000
		Chef de section	5,500	1	5,500
		— — — — —	5,000	1	5,000
		Sous-chef de section	4,100	1	4,100
		— — — — —	3,700	2	7,400
		Secrétaire.	4,500	1	4,500
		Employé de 1 ^{re} classe	3,400	1	3,400
		— — — — —	5,000	1	5,000
		— — — — —	2,600	2	5,200
		Employé de 2 ^e classe	2,000	1	2,000
		— — — — —	1,600	1	1,600
		Sigillographe	2,000	1	2,000
		Huissiers	2,000	2	4,000
		Concierge	1,400	1	1,400
		Gardien	800	1	800
				18	55,900
56		Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique			
57		Archives de l'État dans les provinces : personnel			
		<i>Anvers</i> 1 conservateur fr.	4,500	<i>Liège</i> 1 conservateur fr.	6,050
		1 concierge	900	1 — adjoint	4,400
		<u>2</u>	<u>5,400</u>	1 employé	1,200
		<i>Arlon</i> 1 conservateur	1,700	1 garçon de bureau	1,100
		<i>Bruges</i> 1 conservateur	4,500	<u>4</u>	<u>12,750</u>
		1 — adjoint	2,000	<i>Mons</i> 1 conservateur	6,000
		1 employé	2,000	1 — adjoint	5,000
		<u>3</u>	<u>8,500</u>	1 employé	2,000
		<i>Gand</i> 1 conservateur	5,000	1 — — — — —	2,000
		1 — adjoint	5,500	1 garçon de bureau	1,100
		1 employé	1,800	<u>5</u>	<u>15,500</u>
		1 — — — — —	1,400	<i>Namur</i> 1 conservateur	4,500
		1 concierge	1,200	1 — adjoint	5,300
		<u>5</u>	<u>12,900</u>	1 garçon de bureau	1,500
		<i>Hasselt</i> 1 conservateur	2,400	<u>3</u>	<u>9,100</u>
a.		Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives		7,200 »	
b.		Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.		5,500 »	
c.		Inspection des archives communales.		2,000 »	
58		Échanges littéraires internationaux			
59					
TOTAL DU CHAPITRE X.				fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
790,600	790,600	»	»	790,600	789,166 15	
63,600	65,600	»	»	63,600	62,099 24	
10,200	10,200	»	»	10,200	10,195 81	
68,050	68,050	»	»	68,050	66,848 »	
14,700	14,700	»	»	14,700	18,121 77	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
959,150	959,150	»	»	959,150	956,428 97	

a) Le minimum du traitement de l'archiviste général du royaume est fixé à 7,000 francs; le maximum, à 8,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
61	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
62	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité.
63	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur inspecteur de l'université de Liège
64	»	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
66	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. F de la loi du 12 avril 1894.
68	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission
70	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
A REPORTER.fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,209 90	
1,495,045	1,495,045	»	»	1,459,877	1,413,350 35	
400,260	400,260	»	»	395,440	374,731 81	
111,000	111,000	»	»	111,000	97,863 90	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,113 60	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,839 59	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,324 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,128 52	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,099 92	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,509 94	
2,089,803	2,089,803	»	»	2,051,817	1,968,371 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
		REPORT fr.					
71	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités					
72	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions					
73	»	Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur					
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.					
CHAPITRE XII.							
ENSEIGNEMENT MOYEN.							
74	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire					
75	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.					
76	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur général	1	»	7,500	} 20,500	
		Inspecteurs	3	»	6,000 à 7,500		
		Inspectrice des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	2,000		
77	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau.					
78	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur					
79	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)					
80	»	Inspection des cours de dessin : traitements					
81	»	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour					
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,089,805	2,089,805	»	»	2,051,817	1,068,571 75	
12,000	12,000	»	»	12,000	9,674 05	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,993 40	
4,000	»	4,000	»	»	3,244 60	
2,126,805	2,122,805	4,000	»	2,084,817	2,002,285 78	
AUGMENTATION. fr.		4,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	1,500 »	
4,000	2,920	1,080	»	4,000	3,989 71	
29,500	29,300	»	»	29,300	27,574 98	
13,800	13,800	»	»	12,800	13,297 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,000 »	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,989 80	
8,000	8,000	»	»	8,000	8,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,648 20	
71,100	70,020	1,080	»	70,100	65,799 89	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
71,100	70,020	1,080	»	70,100	65,799 89	
85,400	85,400	»	»	85,000	81,002 23	
11,000	11,000	»	»	11,000	10,062 37	
57,000	57,000	»	»	60,000	65,517 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,485 27	
a) 6,000	6,000	»	»	6,000	4,544 43	a) Charge temporaire
1,400	1,400	»	»	»	»	
3,658,764	3,658,764	»	»	3,559,064	3,445,816 05	
3,873,164	3,872,084	1,080	»	3,771,664	3,072,827 22	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reels POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,875,164	5,872,084	1,080	»	5,771,664	5,672,827 22	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
34,500	34,800	»	»	33,000	31,550 »	
155,411	155,411	»	»	155,411	150,490 60	
32,000	32,000	»	»	32,000	31,189 80	
29,700	26,950	2,750	»	29,700	29,694 87	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
127,197	127,197	»	»	132,197	121,649 28	
9,200	9,200	»	»	9,200	6,545 25	
»	1,000	»	1,000	»	»	
»	»	»	»	1,500	985 69	
»	7,000	»	7,000	»	»	
4,267,172	4,271,342	5,850	8,000	4,170,672	4,050,952 71	
DIMINUTION . . fr.		4,170				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIII.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
97	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
98	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																			
99	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="405 965 667 992">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="707 954 775 1014">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="799 965 868 992">CLASSE.</th> <th data-bbox="916 954 991 1014">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1043 954 1118 1014">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1187 965 1305 992"><i>Observations.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="373 1066 699 1093">Inspecteur des écoles normales</td> <td data-bbox="735 1066 751 1088">1</td> <td data-bbox="815 1066 831 1088">»</td> <td data-bbox="948 1066 991 1093">7,500</td> <td data-bbox="1059 1066 1118 1093">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 1122 699 1149">Inspectrice des écoles normales</td> <td data-bbox="735 1122 751 1144">1</td> <td data-bbox="815 1122 831 1144">»</td> <td data-bbox="948 1122 991 1149">2,400</td> <td data-bbox="1059 1122 1118 1149">2,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 1178 699 1205">Vérificateur des économats</td> <td data-bbox="735 1178 751 1200">1</td> <td data-bbox="815 1178 831 1200">»</td> <td data-bbox="948 1178 991 1205">4,700</td> <td data-bbox="1059 1178 1118 1205">4,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 1234 699 1261">Inspecteurs principaux</td> <td data-bbox="727 1234 751 1256">18</td> <td data-bbox="815 1234 831 1256">»</td> <td data-bbox="900 1234 1038 1261">de 5,000 à 7,500</td> <td data-bbox="1043 1234 1118 1261">115,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 1290 699 1317">Inspecteurs cantonaux</td> <td data-bbox="727 1290 751 1312">85</td> <td data-bbox="815 1290 831 1312">»</td> <td data-bbox="900 1290 1038 1317">de 5,000 à 4,500</td> <td data-bbox="1043 1290 1118 1317">295,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="373 1346 699 1373">Disponibilité</td> <td data-bbox="735 1346 751 1368">»</td> <td data-bbox="815 1346 831 1368">»</td> <td data-bbox="948 1346 963 1368">»</td> <td data-bbox="1059 1346 1118 1373">5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1043 1424 1118 1451" style="border-top: 1px solid black;">450,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,400	2,400		Vérificateur des économats	1	»	4,700	4,700		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	115,900		Inspecteurs cantonaux	85	»	de 5,000 à 4,500	295,000		Disponibilité	»	»	»	5,000						450,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>																																																
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,400	2,400																																																	
Vérificateur des économats	1	»	4,700	4,700																																																	
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	115,900																																																	
Inspecteurs cantonaux	85	»	de 5,000 à 4,500	295,000																																																	
Disponibilité	»	»	»	5,000																																																	
				450,500																																																	
100	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				5,200 »																																															
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																			
		1° Aux inspecteurs principaux			45,200 »																																																
		2° Aux inspecteurs cantonaux			121,500 »																																																
		3° Aux inspectrices déléguées			28,800 »																																																
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				3,600 »																																															
101	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires				97,200 »																																															
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite				800 »																																															
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de l'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000	»
3,800	3,800	»	»	3,800	5,793 66	
450,300	450,500	»	»	445,500	401,151 01	
202,300	202,300	»	»	194,800	151,694 68	
98,000	98,000	»	»	98,000	84,700	»
756,600	756,600	»	»	714,100	643,341 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours Jurnex par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																															
							REPORT. . . . fr.																																																																																																																
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . .					605,000	>																																																																																																															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.</th> <th>INDEMNITÉS du chef de logement et de cours Jurnex par les agents en dehors de leurs attributions.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'instituteurs :</td> </tr> <tr> <td>Directeurs.</td> <td>7</td> <td>"</td> <td>de 4,000 à 5,000</td> <td>3,700</td> <td>37,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économés.</td> <td>7</td> <td>"</td> <td>" 2,200 » 3,000</td> <td>2,600</td> <td>22,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>71</td> <td>"</td> <td>" 2,400 » 3,200</td> <td>"</td> <td>187,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>19</td> <td>"</td> <td>" 1,400 » 2,000</td> <td>3,100</td> <td>37,450</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service.</td> <td>14</td> <td>"</td> <td>" 900 » 1,100</td> <td>"</td> <td>14,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'institutrices :</td> </tr> <tr> <td>Directrices.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>de 3,400 à 4,000</td> <td>1,000</td> <td>25,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économés.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>" 1,800 » 2,600</td> <td>1,000</td> <td>14,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régentes et professeurs</td> <td>67</td> <td>"</td> <td>" 2,400 » 3,200</td> <td>"</td> <td>172,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maitresses d'études</td> <td>20</td> <td>"</td> <td>" 1,200 » 1,800</td> <td>2,870</td> <td>36,670</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service.</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>" 900 » 1,100</td> <td>"</td> <td>12,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice et indemnités aux agents intérimaires</td> <td>560,520</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>44,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>TOTAL . . .</td> <td>605,000</td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours Jurnex par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Écoles normales d'instituteurs :							Directeurs.	7	"	de 4,000 à 5,000	3,700	37,700		Économés.	7	"	" 2,200 » 3,000	2,600	22,800		Professeurs	71	"	" 2,400 » 3,200	"	187,500		Surveillants	19	"	" 1,400 » 2,000	3,100	37,450		Gens de service.	14	"	" 900 » 1,100	"	14,200		Écoles normales d'institutrices :							Directrices.	6	"	de 3,400 à 4,000	1,000	25,000		Économés.	6	"	" 1,800 » 2,600	1,000	14,600		Régentes et professeurs	67	"	" 2,400 » 3,200	"	172,700		Maitresses d'études	20	"	" 1,200 » 1,800	2,870	36,670		Gens de service.	11	"	" 900 » 1,100	"	12,100		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice et indemnités aux agents intérimaires					560,520							44,480							TOTAL . . .	605,000
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours Jurnex par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																	
Écoles normales d'instituteurs :																																																																																																																							
Directeurs.	7	"	de 4,000 à 5,000	3,700	37,700																																																																																																																		
Économés.	7	"	" 2,200 » 3,000	2,600	22,800																																																																																																																		
Professeurs	71	"	" 2,400 » 3,200	"	187,500																																																																																																																		
Surveillants	19	"	" 1,400 » 2,000	3,100	37,450																																																																																																																		
Gens de service.	14	"	" 900 » 1,100	"	14,200																																																																																																																		
Écoles normales d'institutrices :																																																																																																																							
Directrices.	6	"	de 3,400 à 4,000	1,000	25,000																																																																																																																		
Économés.	6	"	" 1,800 » 2,600	1,000	14,600																																																																																																																		
Régentes et professeurs	67	"	" 2,400 » 3,200	"	172,700																																																																																																																		
Maitresses d'études	20	"	" 1,200 » 1,800	2,870	36,670																																																																																																																		
Gens de service.	11	"	" 900 » 1,100	"	12,100																																																																																																																		
Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice et indemnités aux agents intérimaires					560,520																																																																																																																		
					44,480																																																																																																																		
					TOTAL . . .	605,000																																																																																																																	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État					81,650	>																																																																																																															
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers					20,000	>																																																																																																															
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.					130,000	>																																																																																																															
102	a.	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895); frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.																																																																																																																					
104	a.	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire																																																																																																																					
105	a.	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État																																																																																																																					
106	a.	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées																																																																																																																					
	a.	Frais des conférences des instituteurs.					115,000	>																																																																																																															
107	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs					10,000	>																																																																																																															
	c.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers					6,800	>																																																																																																															
						A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
756,600	756,600	»	»	714,100	643,341 35	
836,650	836,650	»	»	841,650	655,875 95	
					a) 126,000 »	a) Art. 97 ² du Budget de 1896
20,000	20,000	»	»	20,000	19,993 92	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,996 30	
70,950	70,950	»	»	70,950	70,946 75	
300,000	300,000	»	»	300,000	198,051 »	
131,800	131,800	»	»	131,800	112,791 55	
2,102,000	2,102,000	»	»	2,054,500	1,850,974 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT	fr.
108	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
109	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^o et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	
110	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné.	
111	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	
112	»	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	
115	»	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés	
114	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1898 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	
115	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner, par des délégués des ministres du culte, aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.	
116	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 116 à l'article 109 et vice versa.)	
117	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	
118	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.	21,000 »
119	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales; achat de collections et d'appareils, meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
	»	Frais de rédaction et de publication du dix-huitième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale (<i>pour mémoire</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE XIII	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,102,000	2,102,000	»	»	2,054,500	1,850,974 80	
100,000	100,000	»	»	700,000	99,889 24	
9,200,000	9,200,000	»	»	9,200,000	8,558,098 50	
950,000	950,000	»	»	950,000	883,723 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	9,259 «	
300,000	300,000	»	»	300,000	245,662 05	
125,000	125,000	»	»	125,000	85,472 40	
298,000	298,000	»	»	298,000	510,964 »	
30,000	50,000	»	»	50,000	491 67	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,250,000	1,187,175 »	
6,700	6,700	»	»	6,700	4,300 »	
6,800	6,800	»	»	6,800	8,948 19	
51,000	39,250	11,750	»	51,000	45,087 68	
»	9,000	»	9,000	»	»	
14 689,500	14,686,750	11,750	9,000	14,992,000	13,268,045 51	
AUGMENTATION . . fr.		2,750				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMBRE des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
120	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Ameublement des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Ameublement des gouvernements provinciaux d'Anvers et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Enseignement supérieur. — Participation à l'Exposition internationale de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Enseignement moyen. — Ameublement de locaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Tir national. — Installations complémentaires (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Acquisition d'une collection de jetons des anciens magistrats de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Agrandissement des locaux du Musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition d'un immeuble appartenant à ce musée (<i>pour mémoire</i>).
121	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
»	»	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502 77	
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502 77	
»	»	»	»	47,935	»	
»	»	»	»	»	42,195 17	
»	»	»	»	»	421,096 50	
»	45,555	»	45,555	179,815	257,546 59	
»	»	»	»	25,000	»	
»	40,000	»	40,000	21,000	»	
»	»	»	»	40,000	»	
»	»	»	»	25,000	169,515 95	
»	»	»	»	6,000	»	
»	»	»	»	»	204,900	
700,000	700,000	»	»	»	599,999 65	
»	500,000	»	500,000	»	»	
»	»	»	»	60,000	100,000	
700,000	1,285,555	»	585,555	404,750	1,705,053 64	
DIMINUTION . . fr.		585,555				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses imprévues
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XV.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
594,900	620,680	»	25,780	594,900	587,814 22	
442,621	442,621	»	»	448,621	395,794 55	
22,800	18,500	4,500	»	22,800	22,675 90	
2,572,440	2,372,440	»	»	2,554,260	2,298,388 11	
158,000	291,000	»	153,000	99,000	257,360 71	
140,000	140,000	»	»	140,000	137,061 54	
424,100	424,100	»	»	158,900	151,036 79	
20,000	19,600	400	»	20,000	19,841 36	
241,700	241,400	500	»	280,900	276,949 97	
959,150	959,150	»	»	959,150	956,428 97	
2,126,805	2,122,805	4,000	»	2,084,817	2 002,283 78	
4,267,172	4,271,342	»	4,170	4,170,672	4,050,932 71	
14,689,500	14,686,750	2,750	»	14,992 000	13,268,045 51	
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502,77	
700,000	1,283,555	»	583,555	404,750	1,795,055 64	
27,150,186	27,904,541	11,950	766,505	26,756,770	26,217,190 28	
DIMINUTION. . . . fr.		754,355				

(252)